



Dimanche 03 septembre 2017,

Chers parents,

Voici que revient, avec la reprise des activités, l'appel aux cotisations.

En effet, il est temps de renouveler l'affiliation de votre (vos) enfant(s) pour l'année 2017-2018, et de nous confirmer si votre enfant participera de nouveau aux activités durant l'année.

La cotisation comprend :

- l'appartenance à la Fédération des Scouts et Guides pluralistes de Belgique.
- une assurance couvrant les accidents corporels et la responsabilité civile.
- l'abonnement aux revues éditées par les S.G.P.

Le montant de cette affiliation s'élève à :

- 40 € pour le premier enfant
- 35 € pour le deuxième enfant et suivant(s)

Cette somme devra être versée sur le compte de l'unité :

UNITE 221 DES SCOUTS ET GUIDES PLURALISTES BE60 3631 5472 7770

en mentionnant le nom de votre enfant - Affiliation 2017-18.

Nous vous prions de bien vouloir payer la cotisation avant le 31 octobre.

La fédération désire clôturer les comptes pour cette date et réclamera des intérêts de retard à partir du 1 er novembre.

Comme vous le savez, un enfant qui n'est pas en ordre de cotisation ne peut plus participer aux activités. Néanmoins, s'il se posait un problème financier, n'hésitez pas à prendre contact avec moi par téléphone ou par mail.

Si votre enfant quitte l'unité, pouvez-vous m'en avertir sans tarder, pour éviter que la Fédération ne réclame la cotisation de votre enfant ?

Si vous venez d'inscrire votre enfant, il bénéficie de deux mois d'essai (couvert par l'assurance) afin de découvrir le mouvement des Scouts et Guides Pluralistes (si l'inscription a eu lieu le 03/09/2017, nous vous invitons, s'il adhère à nos activités, à régler l'affiliation pour le 03/11/2017).

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scoute,

Cordiale Poignée de la Main Gauche (CPMG),

Pour l'équipe d'unité, Thomas Paulet (Baribal) - R.U 0498 24 23 21 - baribal@221sgp.be

